

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du Mercredi 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois d'avril à dix-neuf heures se sont réunis, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : le 04 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	35

Nombre de conseillers présent(s) :

ACQUAVIVA Caroline, BLANCHIN Jacques, BOULAY Christine, BOURGOGNON Henri, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, CHARRIER Isabelle, DU VERGER Laurence, ESSAYAN Martine, FAYOT Michel, GANDON Francis, GARRIGOU Christine, GAUTIER Éric, HACHANI Yohann, HUSSON Serge, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, KALITA Matthieu, MARGERI Marielle, PARENTHOEN Yannick, PECHARD Katia, PICHON Laetitia, RANC Julien, RIO Jean-Baptiste, SCHUTZ Claire.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers absent(s) avec pouvoir : 7 (BERGERET Pierre donne pouvoir à SCHUTZ Claire, CONTREL Nathalie donne pouvoir à CADILLAT Michel, CUZIN Sandrine donne pouvoir à PECHARD Katia, DE UFFREDI Sabrina donne pouvoir à KALITA Mathieu, FERRAND Benoît donne pouvoir à RANC Julien, JOURDAN Milouda donne pouvoir à BLANCHIN Jacques, MONTOYA Marc-Antoine donne pouvoir à PARENTHOEN Yannick).

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 0

Le secrétariat a été assuré par : Marie-Catherine CHARPENTIER

Objet : Attribution des subventions 2024 aux associations

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention passée avec le Comité des œuvres sociales de la Ville (MASCOT) pour les années 2024 et 2025 adoptée par la délibération D2023-79 du 13 décembre 2023 ;

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20240422-D2024-19-DE
Date de réception préfecture : 22/04/2024

Vu la convention d'objectifs et de moyens passée par l'association UODL Handball pour les années 2022 à 2024 adoptée par la délibération D2021-110 du 15 décembre 2021 ;

Vu la convention d'objectifs et de moyens avec l'association GOAL FC pour les années 2023 à 2026 adoptée par la délibération D2023-13 du 1^{er} février 2023 ;

Vu la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Tennis Club de Tassin (TCT) pour la saison sportive 2023-24 adoptée par la délibération D2023-62 du 9 novembre 2023 ;

Vu la convention d'objectifs et de moyens avec l'association MJC (Maison pour tous) de Tassin la Demi-Lune pour les années 2024 à 2026 adoptée par la délibération D2024-09 du 12 février 2024 ;

Vu la convention d'objectifs et de moyens avec l'association CPNG (Comité Pour Nos Gosses) pour les années 2024 à 2026 adoptée par la délibération D2024-12 du 12 février 2024 ;

Vu la convention d'objectifs et de moyens avec l'association CSO (Centre Social de l'Orangerie) pour l'année 2024 adoptée par la délibération D2024-26 du 10 avril 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources humaines, Finances, Numérique, Affaires générales et Vie économique du 28 mars 2024 ;

Considérant que les demandes de subvention déposées par les associations ;

Considérant les propositions des montants de subvention 2024 à verser aux associations faites dans le document joint ;

Considérant la subvention d'un montant de 48 800 € à verser à MASCOT ;

Considérant qu'après examen de l'ensemble des demandes reçues représentant un montant total de 667 402 €, il a été décidé par l'équipe municipale d'attribuer des subventions pour un montant total de 499 300 € afin de soutenir les projets présentés par les différentes associations (cf. document ci-joint) ;

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil Municipal

- 1) **DECIDE** d'attribuer et de verser les subventions aux associations 2024 comme indiqué dans le document ci-joint ;
- 2) **DECIDE** d'attribuer et de verser une subvention d'un montant de 48 800 € à MASCOT ;
- 3) **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 65748 à la section fonctionnement du Budget Primitif 2024 et seront complétés le cas échéant au cours de l'année par le biais d'une décision modificative ;
- 4) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint faisant fonction à signer toute pièce relative à cette affaire ;
- 5) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20240422-D2024-19-DE
Date de réception préfecture : 22/04/2024

Après en avoir délibéré par :

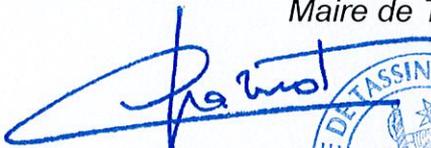
- **27 voix POUR**
- **8 ABSTENTIONS (Mesdames DU VERGER, ESSAYAN, MARGERI, PICHON et Messieurs FAYOT, FERRAND, JOLY et RANC)**

Fait et délibéré en séance le : 10 avril 2024

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **22 AVR. 2024**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **22 AVR. 2024**

Pascal CHARMOT
Maire de Tassin la Demi-Lune



Marie-Catherine CHARPENTIER
Secrétaire de séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20240422-D2024-19-DE
Date de réception préfecture : 22/04/2024

République Française – Département du Rhône
Toute correspondance doit être adressée à : Monsieur le Maire – Ville de Tassin la Demi-Lune – Hôtel de ville
Place Hippolyte Péragut - BP 58 – 69812 TASSIN CEDEX
Tél. 04 72 59 22 11 – Fax. 04 72 59 22 46

SUBVENTIONS 2024

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20240422-D2024-19-DE
Date de réception préfecture : 22/04/2024

TABLEAU RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS 2024

THEMATIQUE	SUBV. 2023	PROPOSITIONS 2024
ACTION SOCIALE	85 000 €	91 000 €
FAMILLE & PETITE ENFANCE	171 000 €	140 000 €
SPORT	62 200 €	52 000 €
CULTURE & VIE ASSOCIATIVE	201 000 €	200 000 €
AUTRES DEMANDES	8 050 €	16 300 €
TOTAL	527 250 €	499 300 €

**TABLEAU RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS 2024
ACTION SOCIALE**

Nom de l'association	Objet	DEMANDE 2023	PROPOSITIONS 2024
LE VALDOCCO	Action Quartier - Constellation	20 000 €	20 000 €
ANTENNE LOGEMENT	Aide à l'équipement d'urgence du logement	500 €	500 €
CONFERENCE SAINT VINCENT DE PAUL	Aide alimentaire	3 000 €	3 000 €
CENTRE SOCIAL	Fonctionnement	46 500 €	46 500 €
	Action quartier - Constellation	12 000 €	18 000 €
	Action seniors	3 000 €	3 000 €
	Total	61 500 €	67 500 €
MONTANT TOTAL		85 000 €	91 000 €

Subvention sollicitée auprès de la Métropole 2024 : 65 000€
Subvention sollicitée auprès de l'Etat 2024 : 45 000€

Montant chèques famille 2023 : 2 030€
Subvention sollicitée auprès de la Métropole 2024 : 292 342€
Subvention sollicitée auprès du Département 2024 : 64 720€

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20240422-D2024-19-DE
Date de réception préfecture : 22/04/2024

**TABLEAU RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS 2024
FAMILLE ET PETITE ENFANCE**

Nom de l'association	Objet	SUBV. 2023	PROPOSITIONS 2024
CPNG	Fonctionnement	18 000 €	18 000 €
	Animation périscolaire	14 000 €	0 €
	Projet spécifique - Terre de Jeux 2024	0 €	1 000 €
	Total	32 000 €	19 000 €
CENTRE SOCIAL	Accueil de loisirs 6/12 ans + Août	36 000 €	36 000 €
	Petite enfance	100 000 €	80 000 €
	Camps et séjours extra-scolaires estivaux	3 000 €	5 000 €
	Total	139 000 €	121 000 €
MONTANT TOTAL		171 000 €	140 000 €

Montant chèques famille 2023 : 5 530€

Organisation d'actions à l'attention jeunes tassilunois de 3 à 12 ans autour des jeux olympiques et des sports

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20240422-D2024-19-DE
Date de réception préfecture : 22/04/2024

**TABLEAU RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS 2024
SPORT**

Nom de l'association	Objet	SUBV. 2023	PROPOSITIONS 2024	
ATHLETIC CLUB TASSIN	Fonctionnement	1 500 €	2 500 €	Montant chèques famille 2023 : 2 975€
ASMC Badminton		0 €	0 €	
CRAN GENERAL		6 000 €	6 000 €	Montant chèques famille 2023 : 2 975€ Subvention sollicitée auprès de la Métropole 2024 : 600€
GOAL FC		30 000 €	7 000 €	Montant chèques famille 2023 : 3 570€ Subvention sollicitée auprès de la Métropole 2024 : 5 000€
LA DEGAINES ESCALADE ET MONTAGNE ASMC		2 500 €	3 000 €	Subvention sollicitée auprès de la Métropole 2024 : 10 000€ Subvention sollicitée auprès de l'Etat 2024 : 9 000€
UODL TEO BASKET		3 000 €	3 000 €	Montant chèques famille 2023 : 735€
UODL HANDBALL		3 000 €	3 000 €	Montant chèques famille 2023 : 500€ Subvention sollicitée auprès de la Métropole 2024 : 4 000€
UODL VOLLEY		0 €	1 000 €	
Total		46 000,00	25 500,00	
ATHLETIC CLUB TASSIN	Subventions Projets spécifiques hors Terre de jeux 2024	0 €	0 €	Organisations de 2 stages pour les enfants âgés de 6 à 10 ans (école primaire) durant les vacances scolaires
CRAN GENERAL		0 €	3 000 €	Participation à 5 compétitions nationales en gymnastique féminine
GOAL FC		5 000 €	5 000 €	Organisation du tournoi féminin de football
LA DEGAINES ESCALADE ET MONTAGNE ASMC		0 €	3 000 €	Aide au développement et à la pérennisation de la section sport adapté
LA RIPOSTE		0 €	0 €	Open régional
LA RIPOSTE		0 €	3 000 €	Pôle Handi
RESPIRE (sophrologie ; tai chi)		1 000 €	1 000 €	Organisation d'un événement : épreuve du Circuit Régional Vétérans et tournoi Open Epée M11/M13/M15 Montant chèques famille 2023 : 490€
UODL TEO BASKET		0 €	0 €	Participation au Remplacement du matériel des pistes électriques (budget sport)
UODL HANDBALL		0 €	500 €	Fête des arts martiaux
UODL HANDBALL		0 €	1 000 €	Organisation d'un stage de Basket Ball
UODL HANDBALL	1 000 €	0 €	projet « Black & Yellow Expérience » - participation à un tournoi au Danemark en Juillet 2024	
UODL HANDBALL	0 €	2 000 €	Projet Handi amo	
Total		7 000,00	18 500,00	
CRAN GENERAL	Subventions spécifiques Terre de jeux 2024	1 000 €	1 000 €	
LA DEGAINES ESCALADE ET MONTAGNE ASMC		750 €	1 000 €	initiation escalade
TENNIS CLUB TASSIN		750 €	0 €	Montant chèques famille 2023 : 1 680€
LA RIPOSTE		1 000 €	1 000 €	
TASSIN CLUB PONGISTE		0 €	1 000 €	
UODL VOLLEY		1 000 €	1 000 €	
Total		4 500,00	5 000,00	
ATHLETIC CLUB TASSIN	Subvention investissement	0 €	0 €	
GOAL FC		2 000 €	1 000 €	Acquisition matériels divers d'entraînement
LA DEGAINES ESCALADE ET MONTAGNE ASMC		0 €	0 €	Chronomètre de vitesse pour le groupe compétition jeunes et adultes ; achat d'équipements maillot ; matériel Pôle Handi
TASSIN CLUB PONGISTE		1 400 €	2 000 €	Matériel (table de tennis de table, séparateurs, tables arbitrage)
UODL TEO BASKET		0 €	0 €	Renouvellement matériel vidéo
UODL HANDBALL		0 €	0 €	Achat de ballons sans colle
UODL VOLLEY		1 300 €	0 €	
Total		4 700,00	3 000,00	
Total Subventions associations sportives		62 200,00	52 000,00	

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20240422-D2024-19-DE
Date de réception préfecture : 22/04/2024

**TABLEAU RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS 2024
CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE**

Nom de l'association	Objet	SUBV. 2023	PROPOSITIONS 2024
ECOLE DE MUSIQUE	Fonctionnement	75 000 €	75 000 €
	Subvention complémentaire - aide ponctuelle	25 000 €	15 000 €
	Projet de fin d'année	1 000 €	0 €
	Investissement	0 €	0 €
	Total	101 000 €	90 000 €
MAISON POUR TOUS (MJC)	Fonctionnement	100 000 €	102 000 €
	Investissement	0 €	8 000 €
	Total	100 000 €	110 000 €
MONTANT TOTAL		201 000 €	200 000 €

Montant chèques famille 2023 : 6 545€
Subvention sollicitée auprès de la Métropole 2024 : 53 133€

Un cor double Yamaha + euphonim Roy Benson

Montant chèques famille 2023 : 2 975€
Subvention sollicitée auprès de l'Etat 2024 : 7 700€

Remplacement des outils informatiques devenus obsolètes

TABLEAU RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS 2024 AUTRES DEMANDES

Nom de l'association	SUBV. 2023	PROPOSITIONS 2024	
Amour sans frontières		5 000 €	
A vélo sans âge	400 €	0 €	dans l'attente d'éléments complémentaires
Cadets de la Gendarmerie du Rhône	1 000 €	1 000 €	
Cercle des Sapeurs Pompiers	1 300 €	1 500 €	
Jeanne Cœur - Maison de Répit	0 €	4 000 €	
Le Cèdre Tassin	2 000 €	2 000 €	
Scouts d'Europe		1 000 €	Montant chèques famille 2023 : 840€
Si le Cœur Thandi	1 500 €		
Soeurette du désert	400 €		
La biennale des lions	1 450 €		
Scouts et guides de France - projet Madagascar		1 000 €	Montant chèques famille 2023 : 805€
France nature environnement - projet carrés potagers résidence Adoma		800 €	
Total	8 050 €	16 300 €	